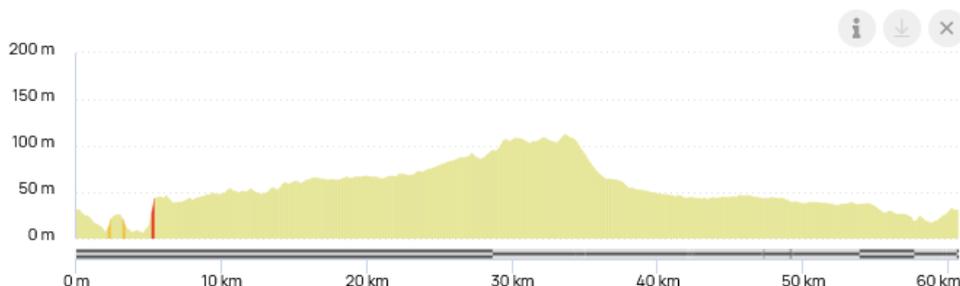


Route	Lieu	Partiel	Alt	km	D +	Pente
CEC	Istres "Maison du Cycle"	0	30	0		
Ville	Rd-pt Ch Tour de l'Etang de l'Olivier (1° à droite)	3	32	3		
Ch vicinal	Emb Chemin de Sorbes (1° à gauche)	2,5	5	5,5		
Ch de Sorbes	Emb vers Miramas (à droite)	2,5	55	8		
D569 - Ville	Rd-pt Sud-est CC Carrefour Miramas (1° à D)	3,8	64	11,8		
Ville	Passage VF vers les Chirons (1° à droite)	2	65	13,8		
Ville	Les Chirons (à gauche vers le Golf de Miramas)	2	74	15,8		
Ch du Golf	Embranchement avant le Golf (à gauche)	2	80	17,8		
Ch// VF	Emb à droite	1	83	18,8		
Ch/D19	Emb Croix de Calamand (à Gauche vers le Merle)	3	75	21,8		
D19/D569	Rd-pt du Merle Sud (2° à droite)	3,2	70	25		
D569	Rd-pt du Merle Nord (2° à droite)	1	72	26		
D569/D17	Rd-pt de la Vierge à Eyguières (3° à droite)	6,6	76	32,6		
D17/D25b	Emb des Fiolles sud Aureille (à gauche)	7,2	95	39,8		
D25b/D25	Emb pont enjambant le canal (à gauche)	3,5	80	43,3		
D25/D5	Rd-Pt de la Samatane (2° à droite)	3,5	43	46,8		
D5/D10	Rd-pt nord d'Entressen (2° à droite)	4,2	46	51		
D5/D569	Embranchement d'Entressen (à droite)	4	38	55		
Ville	Entrée Istres	2	26	57		
CEC	Maison du Cycle	4	30	61		
					total dénivelé +	267



AVERTISSEMENTS

Cette randonnée n'est pas une course. Les routes empruntées sont ouvertes à la circulation. Le respect du code de la route, des règles de sécurité et de savoir-vivre envers les autres usagers de la route et les habitants des communes traversées sont le minimum imposé par les organisateurs. Tout manquement à l'un de ces avertissements entraînera l'invalidation du brevet par les organisateurs.

En cas d'incident : 18 (pompiers) ou 112 ou 15 (SAMU)

N° de Portable organisation : **06-52-69-61-13** ou **06-81-86-66-66**

Le port du casque
n'est pas obligatoire.



Il est juste
INDISPENSABLE

"j'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité."

Visa